



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 26/06/2023**

<p><b>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15</b></p> <p><b>Nombre de membres en exercice : 15</b></p> <p><b>Nombre de Conseillers Présents : 13</b></p> <p><b>Nombre de Conseillers représentés : 2</b></p> <p><b>Début de séance : 20h30</b></p> <p><b>Fin de séance :</b></p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le lundi 26 juin, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le lundi 19 juin 2023, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p><b>Présents :</b></p> <p>Gérard Dèque, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Laurent Poncet, Sandrine Boillot, Marlène Benoit, Gaël Marandin, Samuel Péridy, Hervé Lacroix, Thierry Rolland, Estelle Remacle, Francis Meuterlos, Bénédicte Lavier.</p> <p><b>Excusés :</b> Nicolas Métivier, Florence Collino.</p> <p><b>Absent :</b></p> <p><b>Pouvoirs :</b> Nicolas METIVIER à Alicia BERTHIER-DEROSE, Florence COLLINO à Thierry ROLLAND</p> <p><b>Secrétaire :</b> Francis MEUTERLOS</p>
--	--

**DEMANDE DE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE DU COMITE DES FÊTES**

CONVOCAION  
LE 19 06 2023

AFFICHAGE LE  
11 JUIL. 2023

Par délibération en date du 06 mars 2023, la municipalité a voté le versement d'une subvention d'un montant de 3.000 € pour le Comité des Fêtes.

Une nouvelle demande, pour un montant de 2.000 €, est soumise

M. le Maire explique que la communauté de communes n'a pas souhaité contribuer aux comités des fêtes organisant des événements assimilés à des fêtes de village.

Il salue au nom du conseil municipal l'implication du comité des fêtes et remercie les bénévoles pour leur travail.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

**- approuve le versement d'une subvention de 2.000 € au comité des fêtes**

**- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE



REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2023

Application agréée E-legalite.com